



Saint-Lô, le 22 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Sur notre territoire, le contrat de ville, concernant les quartiers de la Dollée et du Val Saint-Jean situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, a été signé le 28 septembre 2015. Il permet en particulier de soutenir les acteurs locaux proposant des actions visant à améliorer le cadre de vie et les conditions de vie de leurs habitants. Ces actions devront être organisées à partir des orientations du contrat définies dans l'appel à projets ci-joint. Elles pourront alors bénéficier de crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Les règles permettant l'octroi de ces financements spécifiques sont définies dans l'appel à projets. Ils pourront soutenir la mise en place d'actions nouvelles ou aider à renforcer des actions déjà existantes. Le cofinancement doit être recherché. Le comité de pilotage du contrat de ville, composé des représentants des institutions, validera le plan d'actions et décidera d'accorder les subventions. La notification au porteur de projet interviendra fin mars 2018.

Etant donné votre rôle au sein des quartiers ou/et au travers de vos champs d'activités propres, votre structure nous paraît susceptible de candidater.

Le dossier CERFA et l'ensemble des pièces nécessaires devront avoir été saisis sur l'Extranet de Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche (DDCS 50), avant le 31 janvier 2018.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Sous-préfet de l'arrondissement
de Saint-Lô,


Fabrice ROSAY.

Le Maire
de Saint-Lô,


François BRIÈRE.

Le Président
de Saint-Lô Agglo,


Gilles QUINQUENEL.